

ce projet incompatible avec les ressources du Budget  
Par ailleurs, il lui apparaît regrettable de supprimer  
le corso fleuri, alors que tous les représentants  
quartiers ont été alertés. Tout cela fera mauvais  
effet.

app. le 6.5.1961  
61.028

M. Menant demande à M. Bouchot combien il peut  
travailler du budget des Fêtes pour l'organisation de  
festival. Il lui est répondu qu'une somme de  
1000 NF peut être dégagée.

M. Fontanille est entièrement d'accord pour le pré-  
lèvement de cette somme sur le budget des Fêtes  
précise qu'il y a lieu de prévoir une dépense de  
1000 NF

M. Lamouche donne également son accord, sous réserve  
que le budget présenté soit sensiblement limité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la  
libération suivante:

### Le Conseil Municipal

à la proposition présentée par la "Direction du  
Centre National du Cinéma et l'Association Française  
pour la Diffusion du Cinéma" en vue de l'organisa-  
tion à Royan des "Journées Internationales du Film"  
qui pourraient se dérouler du 23 juin au 1er juillet

le projet de budget présenté par les organisateurs  
de cette manifestation.

De l'intérêt et l'avantage que Royan, en tant  
que station balnéaire, et en tant que Centre commercial  
pourrait retirer de ces journées du film, qui avanceraient  
la saison 1961 d'une semaine.

### Décide

de voter le principe de l'organisation à Royan  
pour la période du 23 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1961.

des Journées Internationales du film.

dit qu'en cas de réalisation une somme d'en-  
viron 30.000 NF sera prélevée sur le budget des  
Fêtes, par suppression du corso fleuri croisé pour  
le 18 juin 1961

dit qu'une somme complémentaire de  
1000 NF sera imputée sur le chapitre "Des dépenses  
prévues du budget 1961".

donne tous pouvoirs à M. le Maire pour aboutir

Boulevard de la République, Avenue des Villards, rue du Colonel

Boulevard, rue du Docteur Auzouin, etc.

M. Mouton estime qu'il faudrait qu'un rapporteur soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous les détails en Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé en Commission.

Le Docteur Gachet regrette vivement que ces séances ne soient pas fixées, s'agissant de ses obligations professionnelles l'empêchant de venir à 18h30.

M. Fontenille rappelle qu'au moment de l'entrée en fonctions de cette municipalité, il avait été convenu de faire les séances du Conseil le vendredi à partir de 20h30.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénients à ce que ces usages soient maintenues et demande aux collègues de respecter les heures fixées, en n'ayant pas de retard aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas d'urgence, de convoquer le Conseil un autre jour que le vendredi.

### III - Travaux neufs de voirie (M. Lanoue).

1) - Mise au concours d'un poste de relèvement des eaux usées à Maisonfort.

Le Vice-Président de la Commission des Travaux a exposé, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961 la nécessité de poursuivre les formalités en vue de lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement de voies diverses dont l'exécution et le financement ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa session du 27 janvier 1961 (c.f. délibération de même date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme 1961 défini en fonction des possibilités de financement assuré par voie d'emprunt, dans la limite d'un montant total de 500.000 NF dont l'affectation concerne notamment :

- Assainissement (construction d'un poste de relèvement des eaux usées à "Maisonfort" et pose de canalisation d'amenée et de refoulement) 100.000 NF

- reprofilage de voies diverses après pose de bordures de trottoirs et de canalisations